

Le mot du président

Les rentrées sont toujours l'occasion de changement. Nos adhérents nous ayant fait la remarque à maintes reprises, la présentation de notre bulletin évolue un peu et tendra à évoluer encore. Pour cette première étape, ce sont des articles raccourcis et le renvoi des études détaillées sur notre site canol.fr. Ainsi nous choisissons les actualités les plus marquantes de la période pour les contribuables en les présentant de façon courte : du coup, l'argumentation est réduite, mais l'exercice n'est pas des plus aisés !

Ce numéro dresse l'analyse des comptes administratifs des quatre principales collectivités. Nous attachons beaucoup d'importance à cet état qui est révélateur des efforts financiers réalisés et non des promesses budgétaires.

Comme nous le faisons régulièrement, nous avons choisi **73 associations subventionnées** pour évaluer la pertinence des aides apportées. Comme déclaré antérieurement, nous sommes largement déçus par l'absence d'objectifs prévus et ceux réalisés.

Bonne lecture et surtout n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires. **Chaque article ou étude est ouvert à vos réactions sur canol.fr. C'est plus simple que nous envoyer un courriel et ainsi tous les visiteurs du site en profitent !**

Création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la TEOM

CANOL a particulièrement apprécié la création de cette « mission » lors de la séance du 17 septembre du **Conseil Métropolitain**, demandée par les élus LR.

Elle fait suite aux multiples annulations des taux votés depuis 2009 du fait des actions de CANOL et des grandes surfaces.

Il était temps de réagir : C'est dès 2006 que CANOL avait, sans succès, soulevé ce problème à la **Commission Consultative des Services Publics de Lyon (CCSPL)**.

CANOL a demandé au président de la commission et à M. **KIMEFELD** d'être entendu lors d'une prochaine séance.

Mais le pire pourrait-être devant nous avec le **déclassement des autoroutes A6/A7**. Il s'agit de faire « évaporer » quelques 60 000 véhicules/jour sur cet axe, projet louable pour diminuer la pollution et le bruit en centre-ville mais qui nécessite bien plus que la création de voies réservées aux bus et co-voiturage ; il s'appuie également sur la construction de **l'anneau des sciences** estimé au minimum à **3 Md€ et non budgété**.

CANOL demande à ses élus de faire voter des investissements à leur valeur réelle et non à des coûts volontairement minorés.

Comptes de Thizy les Bourg satisfaisants Mais vives inquiétudes pour la COR !

Le rapport de la **Chambre Régionale des Comptes** de mars 2018 concerne la commune de **Thizy Les Bourg** pour les exercices 2013 à 2016 dont **Michel Mercier** fût sénateur-maire sur la période.

Cette nouvelle commune fut créée en 2013 par regroupement de 5 communes ; 6396 habitants en 2017. Il faut noter que la période fut facilitée grâce aux subventions spéciales d'équipement et au maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Néanmoins, la CRC fait les principaux constats suivants :

- l'annexe des subventions versées en 2016 ne comporte pas 404 192 € versés au centre social, 85 % des subventions ;
- l'absence des provisions pour dépréciation de comptes de tiers (société liquidée avec une créance de 145 330 €) ;
- le coût élevé des 6 écoles existantes en 2013 et manque de comptabilité analytique du personnel ;
- l'absentéisme très élevé du personnel périscolaire : 37 %.

La **création de la commune nouvelle** a permis une réduction des charges de 400.000 € par an avec un programme d'investissement ambitieux (8,4 M€ de 2013 à 2016), de maîtriser la dette et la capacité de désendettement. Mais cela grâce à des subventions d'aide à la mise en place de la structure.

La diminution des dotations à partir de 2017 nécessitera une maîtrise renforcée de la gestion, une refonte des organisations plus volontariste ainsi que de nouveaux outils de gestion.

En avril 2014, **Michel Mercier** est devenu aussi le président de la **COR (Communauté d'Agglomérations de l'Ouest Rhodanien)**, 34 communes dont **Thizy les Bourg** avec pour compétences l'aménagement, le développement économique, l'habitat et la politique de la ville, la gestion des déchets.

Pas de publication des taux des Taxes Foncières et Taxes Habitation

Depuis septembre 2017, l'article R311-3-1-2 du Code des relations entre le public et l'administration impose aux administrations de détailler les paramètres du traitement « appliqués à la situation de l'intéressé », notamment en cas de « pondération » (cas des TH et TF).

Pourtant contrairement aux années précédentes, la **DGFIP** a refusé de nous donner les taux de TH et TF. Elle n'a invoqué aucune raison particulière.

CANOL est donc dans l'incapacité de les publier par commune en les comparant, comme elle l'avait toujours fait et va saisir la CADA.

Dérapages à gogo !

Entre les sommes annoncées lors des votes en assemblée et les coûts finaux, les **dérapages** de certains chantiers sont **exorbitants**.

Nous avons eu le **Musée des Confluences**, dont le budget a été **multiplié par 5** ; celui de **l'hôtel de région** augmenté de **40%**.

Un chantier prend une trajectoire similaire : le **Palais Guimet**, qui sera en partie occupé par les **Ateliers de la danse**. Le coût voté par le **conseil municipal de Lyon** était de **20 M€** en juillet 2015 et passe à **26 M€** début 2018. La **Région** fait encore « mieux » avec le **campus numérique de Charbonnières**, annoncé pour **6 à 10 M€**, il est passé à **15 ou 20 M** mais à ce jour, le montant est de **27,9 M€**.

La **CRC** vient de rendre le **rapport provisoire** consacré à la **COR**.

Les principales critiques concernent la situation financière délicate avec **une dette qui a littéralement explosé et les charges de personnel qui se sont également envolées**. "La situation financière de la communauté d'agglomérations, jusqu'alors équilibrée, s'est dégradée en 2017.

Le conseil communautaire a décidé de souscrire deux nouveaux emprunts : 1,8 M€ sur 25 ans, destiné à couvrir les travaux de voirie et le second, 0,5 M€ sur 25 ans, concerne le financement des travaux d'une station d'épuration.

La capacité d'autofinancement brute du budget consolidé **ne permet pas en 2017 de rembourser l'annuité en capital de la dette**. La capacité de désendettement, plus de 13 ans, excède le plafond de référence de 12 ans retenu par la loi.

Michel Mercier aime les fusions. Celle du département et de la métropole lui a permis d'éviter de placer le conseil général du Rhône en situation de banqueroute. Celle de Thizy avec cinq communes voisines a permis à son territoire électif de voir ses recettes bondir. Mais passés les effets d'aubaine, l'horizon s'obscurcit. CANOL attend avec impatience le rapport définitif !

Les comptes de Chaponost

La **Chambre Régionale des Comptes** a contrôlé les exercices 2011 à 2016. **Chaponost**, 8 333 habitants, ne fait pas partie de la **Métropole de Lyon**. Elle est membre de la Communauté de Communes de la **Vallée du Garon** et de 9 syndicats intercommunaux.

La CRC conclut que la situation financière apparaît **satisfaisante**. Toutefois elle observe que les charges de personnel ont progressé de **35 %** principalement du fait de la reprise en Régie de la restauration scolaire ; le volume **d'heures supplémentaires rémunérées par la commune a quasiment doublé** ; enfin les charges de gestion progressent de 23 %, alors que les produits de gestion augmentent de 9 %.

Chaponost a toujours refusé d'intégrer le **Grand Lyon** puis la **Métropole**, se retrouve avec les mêmes problématiques que les grosses collectivités : **croissance des charges supérieure à celle des produits, gestion discutable des Ressources Humaines, nécessité d'adhérer à de multiples entités intercommunales**.

Site de Charbonnières :

On prend les mêmes et on recommence

On sait que les tentatives pour réduire le millefeuille territorial ont été vaines, et la compétition entre chacune des couches pour conserver ou accroître ses « compétences » sans pour autant avoir capacité de les exercer, en sont la cause.

Ainsi, la **Région**, qui est de fait le maître d'ouvrage pour les lycées depuis environ 35 ans fait appel à des moyens extérieurs. Deux solutions s'offrent à elle :

- Se faire aider grâce à une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Confier par contrat de mandat la maîtrise d'ouvrage à un tiers.

La seconde option suppose une totale confiance dans le mandataire qui décide à la place du maître d'ouvrage en titre.

La Région **ARA** vient ainsi de passer deux contrats de mandats :

- **Mandat de maîtrise d'ouvrage et ATMO pour la réhabilitation du site de Charbonnières les Bains, d'un montant de 349 160 € ;**

- Mandat de maîtrise d'ouvrage pour diverses **opérations immobilières d'un montant global de 5 200 000 € en 3 lots**.

Dans les deux cas, le contrat a été attribué sur la base de critères de sélection dont la nature et la pondération permettent un choix discrétionnaire, le prix est pondéré à 40 %, les autres critères sont subjectifs. L'observateur non averti pourra se laisser convaincre que la **Région est prête à payer le prix pour bénéficier des compétences les plus pointues**.

Les attributaires sont des groupements dont le chef de file est la **SERL (société d'équipement de la région de Lyon)**. Or, on se souvient que la **SERL** s'est brillamment illustrée dans le mandat de maîtrise d'ouvrage confié par le **département du Rhône** pour la construction du **Musée des Confluences**. Elle s'était alors engagée à faire construire le musée pour un montant global de 400 millions de francs (61 M€), et le montant de l'opération a finalement dépassé les **300 M€**.

Ces tristes performances auraient dû lui interdire pour longtemps l'exercice du mandat de maîtrise d'ouvrage.

Pour une nouvelle fiscalité locale, les propositions de l'iFRAP

Après 2020, le reste de la TH sur les résidences principales pour les 20% de contribuables non encore exonérés, serait supprimée, soit une masse additionnelle à couvrir de 10,3 milliards (dont 9,1 milliards hors compensations d'exonérations). La question de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (2,4 Md€) a été arbitrée en faveur du maintien.

On sait aussi que le transfert du produit TFPB départementale au bloc local sera réalisé au bénéfice unique des communes.

La compétence des allocations individuelles de solidarité (AIS), qui devient insoutenable pour les départements, nécessitera un **arbitrage pour leur recentralisation**. Dans ce cadre, **il y a peu de chance que l'échelon départemental survive**.

La réforme proposée par le **Gouvernement** avec **augmentation massive de la CVAE entre 6,7 et 8 Md€** au niveau intercommunal n'est pas une bonne nouvelle. Tout le gain historique de la réforme de la fiscalité locale professionnelle serait ainsi supprimé et au contraire **alourdie de près de 2,1 Md€**. Et la fiscalité locale sur la production (12 Md€), n'est malheureusement qu'égratigné.

Pourtant en matière d'impôts sur la production, la France est en position défavorable par rapport à ses principaux compétiteurs, en particulier l'Allemagne !

Le dossier complet et les propositions sur

http://www.ifrap.org/sites/default/files/publications/fichiers/fondation_ifrap_nouvelle_fiscalite_locale_1.pdf

La métropole subventionne des hôtels !

Le **conseil métropolitain** vient d'accorder des subventions à quatre établissements hôteliers lyonnais pour un montant de **136 000 euros** afin de participer à l'amélioration de leur décoration et aménagement. Dans ces conditions, pourquoi d'autres acteurs économiques comme les restaurants, les taxis, bars, night clubs, n'auraient-ils pas droit à ces aides ?

On sait l'importance du tourisme dans l'économie de la

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Métropole de Lyon mais de là à distribuer des subventions à certains hôtels apparaît comme une pratique constituant des avantages concurrentiels injustes et attaquables que les contribuables n'ont pas à cautionner.

Ne serait-il pas opportun dans le cadre des élections de 2020, de **préciser strictement les compétences de la Métropole en la matière, statuts et chiffre d'affaire des organismes éligibles, environnement concurrentiel et bénéfices chiffrés pour la collectivité ?**

Métropole de Lyon ... où en est-on ?

La Métropole de Lyon a eu trois ans le premier janvier 2018, nous voici donc à mi-mandat. Le Conseil sera renouvelé pour la première fois, au suffrage universel direct en 2020.

CANOL favorable à sa création, en attendait facilitation des services aux citoyens et économies d'échelle, se doit donc d'observer avec grande attention l'avancement de sa mise en place.

Le dispositif le plus prometteur fût le lancement du « **Pacte de cohérence métropolitain** », avec l'objectif d'accroître l'efficacité de l'action publique sur le territoire, entre les

communes et la **Métropole**. Chaque commune dispose d'une liste de vingt et un sujets thématiques (action sociale, éducation, urbanisme, traitement des déchets, économie etc.) parmi lesquels le maire va élaborer des contrats de prestations.

La fusion des **Maisons du Rhône et les CCAS (comité communal d'action sociale)** marque une des avancées significatives de la fusion **Grand Lyon-département du Rhône**. Mais les premiers contrats passés ne l'ont été que fin 2017, la **ville de Villeurbanne**, seconde commune de la **Métropole**, n'a signé le sien que le 18 septembre, soit trois ans et demi pour le mettre en place ! Les effets vont être visibles au mieux fin 2019.

Voilà sans doute le résultat de l'excès de **précipitation** avec laquelle la mise en place de la **Métropole** a été faite par Messieurs **Collomb et Mercier**. Le premier venait au secours du second pour éviter la faillite du **département du Rhône** en soldant les calamiteux emprunts toxiques et en reprenant l'exploitation dispendieuse du **Musée des Confluences**, et s'assurait ainsi un prestigieux mandat avec 2,5 milliards d'euros de budget.

Il faudra bien six ans, 2020 pour que la Métropole de Lyon soit en ordre de marche et que les contribuables en tirent peut-être quelques bénéfices !

Compte administratif 2017 de la Métropole : Du mieux grâce à la vigilance des élus ou grâce à la conjoncture ?

Nous avons analysé avec intérêt l'exercice 2017 puisqu'il s'agissait de la troisième année de la création de la **Métropole** et qu'on devait donc pouvoir en cerner les premiers résultats financiers.

La comparaison avec l'exercice précédent a été faite en tenant compte des budgets annexes et en faisant les calculs par habitant, la population s'étant accrue de 1,2% (16 000 habitants).

Si la situation financière paraît s'améliorer, ce n'est qu'une apparence du fait de la **diminution des frais financiers et de recettes de cession de biens inexplicables**.

En regardant dans le détail, nous constatons toujours des excédents dégagés dans les services facturés aux usagers (ordures ménagères, eau, assainissement, droits de mutation) et les seules réductions de dépenses significatives (transports, voirie, insertion) ne bénéficient d'aucune explication ; de même, une mystérieuse variation de -58% de l'aménagement du territoire grâce à des « produits de cessions d'immobilisations » de 37,3 M€.

CANOL souhaiterait que le rapport de présentation du **compte administratif, le principal évènement de l'année** puisqu'il doit être le reflet des décisions prises par nos élus, ne soit pas seulement un alignement de chiffres mais explique ce qui a motivé les variations constatées, **soit la conjoncture pour laquelle les élus ne sont pour rien, soit l'influence de leurs décisions**.

Pour connaître le détail de l'analyse, se rendre sur le site canol.fr, rubrique Etudes.

Compte administratif 2017 de la ville de Lyon : Baisse des dotations de l'Etat compensée par la fiscalité !

L'ensemble des budgets examinés inclut les budgets annexes des **Halles Paul Bocuse** du **théâtre des Célestins et de l'Auditorium**. La comparaison est faite par habitant et tient compte de l'augmentation annuelle de la population de 5 000, 0,9%.

La dette s'accroît légèrement (+3,3%) mais curieusement, d'une année sur l'autre, la dette présentée au 31/12 est différente de la dette au 1/1 de l'année suivante, calculée en ajoutant le solde des emprunts remboursés et des nouveaux emprunts !

Les dépenses nettes par domaine, recettes correspondantes déduites, diminuent globalement de 3,5% par hab. : La baisse la plus importante est constatée dans le logement où, en 2016 il avait été bizarrement imputé une dépense exceptionnelle de 11,3M€ permettant au **LOU Rugby** de quitter le **stade MATMUT** pour s'installer à **Gerland**.

La baisse, modérée, des dotations de l'Etat est compensée en volume par l'augmentation de la fiscalité locale.

On constate un **dérage inquiétant dans les frais de personnel** qui dépassent maintenant **60% des dépenses de fonctionnement**. La ville pourrait redresser cette situation si elle avait la volonté de faire respecter la loi qui oblige les fonctionnaires territoriaux à travailler **1 607 h/an au lieu des 1 568 qu'elle pratique illégalement depuis 2002**.

Pour connaître le détail de l'analyse, se rendre sur le site canol.fr, rubrique Etudes.

Compte administratif 2017 du Nouveau Rhône : Amélioration significative et explicitée !

Le Conseil **départemental du Rhône** a approuvé fin juin son compte administratif 2017, 3^{ème} exercice depuis la création de la **Métropole**.

Nous avons examiné les principaux chiffres 2017 en les comparant avec ceux de 2016. Nous avons effectué cette comparaison par habitant, la population s'étant accrue de 0,8% (3 700 habitants).

La situation financière du département est consolidée et maîtrisée. Elle reste cependant dépendante de la conjoncture et des décisions de l'Etat en matière sociale.

L'épargne est à un niveau satisfaisant et a permis une progression des investissements.

CANOL a apprécié la publication d'un rapport de présentation du compte administratif très détaillé et explicite. Nous l'avons demandé à M. Guilloteau lors de sa prise de fonction et nous le remercions d'avoir tenu parole.

Pour connaître le détail de l'analyse, se rendre sur le site canol.fr, rubrique Etudes.

Le compte administratif 2017 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : Situation financière assainie mais pas d'indicateur sectorisé de performances.

La région **Auvergne-Rhône-Alpes** a présenté fin juin son **deuxième compte administratif**. CANOL a souhaité regarder si les économies promises ont été réalisées en tenant compte des nouvelles compétences assumées (transports scolaires, interurbains et ex-départementaux).

Nous avons calculé les montants par habitant afin de tenir compte de l'évolution de la population : + 57 000 habitants (+1,5%).

En deux années de mandat, la nouvelle équipe régionale a **réussi à assainir significativement la situation financière** de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** permettant de préparer l'avenir avec des moyens plus importants.

Si, du côté financier, nous constatons une nette amélioration, **rien ne permet de dire si la situation s'est améliorée dans les principaux domaines de sa compétence : T.E.R., formation professionnelle, lycées, entreprises.**

Contrairement à ce sur quoi M. **Wauquiez** s'était engagé, aucun indicateur n'est publié qui permettrait de visualiser l'évolution de ces secteurs. **Aucun objectif n'est fixé sur la durée du mandat et rien ne permet de mesurer la performance de la région par rapport aux autres régions françaises.** Pourtant cet « **affichage** » serait un très bon exemple donné aux collectivités locales qui ne se dotent d'aucune stratégie et se contentent de gérer « au fil de l'eau ».

Pour connaître le détail de l'analyse, se rendre sur le site canol.fr, rubrique Etudes.

Comment les collectivités locales distribuent à profusion les subventions

CANOL opère régulièrement l'analyse des subventions. Voici celle réalisée sur un **échantillon de 73 associations** et personnes de droit privé (SA, SARL...) qui ont bénéficié des largesses de la **Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Métropole et la Ville de Lyon**, soient tout de même **871 M€ versés en 2016**.

CANOL considère que dans un système de gestion responsable et vertueux, une collectivité locale accordant une subvention, devrait obtenir en retour du bénéficiaire **4 pièces jugées essentielles** et pondérées par leur importance :

1. Une convention la liant à l'entité bénéficiaire : 1 point ;
2. Un compte-rendu technique et financier : 2 points ;
3. Un compte de résultat et un bilan du dernier exercice : 3 points ;
4. **Des prévisions et réalisations d'objectifs** : 4 points.

La collectivité devrait aussi s'assurer que la subvention accordée contribue à la réussite d'une mission bénéficiant en tout premier lieu à ses habitants.

Constats de l'étude : la plupart des entités fournissent les 3 premiers documents. Les conventions prévoient bien des objectifs, mais souvent imprécis. En revanche, le dernier document est presque toujours absent des dossiers.

La note moyenne des 73 entités examinées, s'élève à 6,3 sur 10. Il est **relevé 44 dossiers particulièrement incomplets.**

En général, le 1^{er} accord de subvention fait suite à une étude par la collectivité et à un échange entre élus. Néanmoins, lors de leurs renouvellements annuels, la collectivité se comporte souvent de façon assez laxiste comme un bureau d'enregistrement.

Si on veut éviter des gâchis financiers récurrents (cf. **ERAI, Villa Gillet...**), CANOL estime qu'il est impératif de :

- **Fixer des objectifs quantitatifs précis dans les conventions,**
- **Auditer les résultats des entités subventionnées, en analysant les écarts entre objectifs prévus et ceux réalisés.**

Remarquons que **les subventions versées à ces entités couvrent souvent plus de 50% de leurs dépenses d'exploitation, ce qui est tolérable pour promouvoir leurs débuts d'existence mais inacceptable à long terme !**

Il est donc impératif que chaque collectivité crée cet **outil de contrôle des objectifs réalisés sous responsabilité** de sa direction financière, afin de garantir son indépendance. Enfin, **ce contrôle doit intervenir dans les 9 mois suivant la clôture des comptes, et non après 18 mois**, délais abusifs de transmission des dossiers pour certaines collectivités.

Pour connaître le détail des résultats et des observations, se rendre sur le site canol.fr, rubrique Etudes.

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2018

79

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur :75 € ou plus)

le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts.

souhaite recevoir les bulletins sous forme papier

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.